



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DECEMBRE 2018

CONVOCATION DU 26 NOVEMBRE 2018

La séance est ouverte à 20H30 sous la présidence de Jean-Marie BOUCHÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de conseillers présents : 16 + 1 procuration

| | | | | |
|-----------------|---------------|--|---|--|
| PRESENTS : | Maire : | M. Jean-Marie BOUCHÉ | | |
| | Adjoints : | M. Yves HERRAULT M. Gérard AMESLON | Mme Anne-Marie DELOUBES M. Jean-Pierre HARASSE | Mme Josiane ROTTIER |
| | Conseillers : | Mme Chantal PASQUIER M. Philippe PAPILLON Mme Isabelle GELINEAU M. Régis PASQUIER | M. Sylvère GIRAULT Mme Jocelyne ASSE-ROTTIER Mme Geneviève COURONNE | M. Jean-Marc PAINÉAU M. Christian MONCHÂTRE Mme Gaëlle COTTEREAU |
| ABSENTE EXCUSEE | | Mme Stéphanie DUFOUR-BRAY | donne procuration à | M. Sylvère GIRAULT |
| ABSENT : | | M. Eric TROCHON | | |

Le Maire ouvre la séance à 20h30.

Est élue secrétaire de séance : Mme Isabelle GELINEAU

Le Maire sollicite les éventuelles observations sur la rédaction du compte rendu de la séance précédente. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu du 5 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

Le Maire demande aux membres présents s'ils souhaitent aborder des points non inscrits à l'ordre du jour.

- M. PASQUIER : Zone humide
- Mme ASSE-ROTTIER : Terrain multisports, PLUi consultation des agriculteurs, Info du Perche Sarthois,
- M. GIRAULT : Créneaux de dépassement.

1 - INFORMATION SUR LA SITUATION DE LA COMMUNE, SUR LES PROJETS, TRAVAUX ET RÉALISATIONS EN COURS

Chantier Ecoles 2018-2019

Le chantier suit son cours. Les travaux dans la nouvelle classe de l'école maternelle sont en voie de finition. Le chantier de réalisation de la coursive-préau est déjà largement engagé. Les travaux de la nouvelle école élémentaire se poursuivent sans difficulté majeure mais évidemment avec beaucoup de points à régler chaque semaine.

L'un des soucis que nous avons actuellement à traiter avec l'architecte est le rejet de tanin sur les rampes béton par le bois de châtaignier qui a été posé sur les murs de la nouvelle classe de l'école maternelle. Ce point n'avait clairement pas été anticipé par l'architecte et nous lui avons demandé de rechercher une solution.

Réhabilitation du secteur des Cours du Louvre et du Croissant.

Après le départ de Mme Tillier, nous avons pu reprendre ce dossier avec l'architecte et Sarthe-Habitat. Une réunion du GTP s'est tenue à la mairie le mardi 27 Novembre et l'architecte a présenté l'Avant-Projet Définitif qui confirme pour l'essentiel le projet précédent tout en intégrant quelques ajustements.

Le dossier intègre quelques éléments importants de cet APD.

Un certain nombre de questions ont été posées par les membres du GTP sur les espaces verts, le revêtement des allées de circulation, les clôtures etc

Le maintien dans les lieux de Mme Tillier a évidemment entraîné un retard significatif dans la gestion de l'opération. Les grandes lignes du nouveau planning défini sont maintenant les suivantes:

- Dépôt du dossier de Permis de Construire (et de Démolir) avant la fin de l'année.
- Approbation du Projet en Janvier
- Lancement de la consultation des entreprises en Février-Mars
- Analyse des offres et notification des entreprises retenues avant les congés.
- Début des travaux fin d'année.
- Construction des logements et réalisation des travaux de voirie durant l'année 2020.

Nous avons demandé toutefois de ne pas attendre la fin de l'année 2019 pour organiser l'opération de Démolition-Reconstruction. En effet, la Salle des Hironnelles continue régulièrement à être squattée et plusieurs de vieux bâtiments de la Cour du Louvre, à l'état de quasi-ruine, présentent aussi un danger. Cette opération serait donc scindée de l'ensemble et réalisée au Printemps.

Maison Médicale

Le préalable à l'accueil d'un nouveau médecin, suite à la cessation d'activité du Dr Bizeray, passe clairement par une extension de la Maison Médicale puisque nous n'avons plus aucun cabinet disponible.

Nous avons demandé à Mr Barbier, du cabinet d'architectes A3dess, de faire une préétude sur le sujet.

Il apparaît que la seule possibilité est de réaliser une extension à partir du local de rangement qui donne directement sur la petite sente qui passe à l'arrière et surtout sur les jardins dont nous avons récemment fait l'acquisition.

Cette extension inclurait donc un nouveau cabinet (avec espace d'attente) mais aussi un nouveau local de rangement-ménage et une petite salle de rencontre.

Les résultats de la préétude faite par Mr Barbier nous permettront dans la foulée d'établir des demandes de subvention, sachant qu'aujourd'hui la priorité des subventionnements (DETR notamment) va clairement aux Maisons de Santé intercommunales.

Médiathèque

Un audit vient d'être réalisé par le Département, portant sur les 14 médiathèques et bibliothèques du territoire du Gesnois-Bilurien, et notamment sur les moyens dont elles disposent.

Il en ressort notamment que notre budget d'acquisition est de 2,87€/habitant (et de 3,29€ avec les documents vidéo sonores et numériques).

C'est le second budget/habitant du territoire après Connerré, et devant donc des communes comme St Mars la Brières ou Savigné L'Evêque.

Pour les livres, il est nettement supérieur au ratio national (2,13€/h).

En durée d'ouverture, nous sommes à 14h/semaine pour 10h minimum requises.

La surface de la Médiathèque est 0,12 m²/h, nettement supérieure au minimum requis (0,05)

Créneaux de dépassement D357

Le Département a mis en place dans le hall de la mairie le 16 Novembre un ensemble de panneaux destinés à donner des informations sur le dernier état du projet.

Les personnes intéressées sont invitées à faire part de leurs remarques et observations sur un registre ouvert à cet effet.

Les observations déjà formulées portent sans surprise sur la question de la sortie des propriétés riveraines sur la "deux voies" qui va être créée.

Et ce d'autant que le dernier état du projet est différent de celui dont nous avons eu connaissance initialement. Voir dans le dossier plan qui fait apparaître les différences.

Initialement, une voie de desserte était créée pour desservir les riverains jusqu'à La Viogère. Dans le projet tel qu'il est maintenant présenté, cette voie de desserte ne longe plus la nouvelle "deux-voies" (pour, semble-t-il, protéger un bois et une mare qui se trouvent en bordure de route) et s'arrête à La Petite Viogère (Mr et Mme Christians). Ce qui évidemment pose pour les riverains des 2 propriétés suivantes (La Petite Viogère et la Petite Juquelière) des problèmes de sécurité et aussi de trajet pour rejoindre Bouloire.

Nous attendons la fin du délai de 1 mois prévu pour l'information et la consultation du public et saisissons ensuite le Département de nos réserves sur ce projet.

Suite à plusieurs remarques de M. GIRAULT, le Maire confirme que des observations sur le projet seront faites aux Services du Département afin d'assurer une meilleure desserte et une sécurisation des trajets pour les habitations du secteur.

Divers

- Rambarde devant magasin de presse : Nous avons lancé une consultation auprès de plusieurs entreprises de métallerie. Nous allons y joindre la rambarde qui sera à installer en bordure de la terrasse avec rampe accessibilité devant les anciennes pizzeria et épicerie.

Traitement Risque Inondation

Un risque inondation a été détecté par le Syndicat Dué et Narais dans la partie basse de la Rue Nationale du fait notamment de végétation en excès qui bloque l'écoulement des eaux de la Tortue et provoque des rehausses du niveau d'eau importantes sur le linéaire amont.

Une opération de faucardage du linéaire sur toute la largeur au droit du déversoir jusqu'à la buse routière a déjà été effectuée par la MFR des Forges.

Le Syndicat travaille maintenant sur plusieurs scénarii en vue de restaurer le lit du cours d'eau et les écoulements.

Restauration des 2 tableaux de l'église

Nous avons eu notification par la Fondation du Patrimoine de l'attribution d'une subvention de 2.000€. De ce fait, et malgré le peu de succès de la souscription qui avait été lancée avec son concours, le budget de cette opération de restauration est bouclé.

- L'opération de rénovation interne de la salle du 1^{er} étage de la mairie, réalisée par le personnel du Service Technique, est terminée et elle a pu être remise en service.

Infiltrations d'eaux dans les caves de l'immeuble 104-106 Rue Nationale

La SCI de la Fontaine (Mr Jean-Michel Guillard) se plaint d'infiltrations d'eaux importantes (qui se produiraient depuis 2015) dans les caves de son immeuble et met en cause la responsabilité de la commune. Il faut noter que les travaux de pose de canalisation dans ce secteur datent de 10 ans et que Veolia a déjà réalisé un test qui écarte un risque de rupture de canalisations. A suivre !

- La manifestation annuelle d'échange des vœux aura lieu le vendredi 11 Janvier à 18h à la Salle Polyvalente.

2 - DÉCISIONS ET DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE

2.1 TRAVAUX BÂTIMENTS ET VOIRIE

01 - CRÉATION ET RECONSTRUCTION DE TROTTOIRS RUE DU JEU DE PAUME

Le Maire rappelle aux conseillers présents que par délibération du 10 avril 2018, le Conseil Municipal a validé la proposition de l'entreprise COLAS pour la création de trottoirs entre la rue Montreuil et le futur accès de l'école élémentaire rue du Jeu de Paume. Il précise que ces travaux n'ont pas encore été réalisés en raison du chantier actuel d'extension de l'école et qu'ils sont reportés à la fin de l'aménagement du nouvel accès aux écoles.

Le Maire expose que dans le secteur des numéros 39, 41 et 42 de la rue du Jeu de Paume, les trottoirs sont inexistantes ou très dégradés. Il a donc été demandé à l'entreprise COLAS un devis pour réaliser des travaux de création de trottoir du côté pair et des travaux de création et rénovation de trottoir du côté impair. La proposition reçue s'élève à 9 385,48 € HT. Cette opération sera réalisée sur l'année 2019.

Sur proposition du Maire,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité par 17 voix pour :

- donne son accord sur le devis de l'entreprise COLAS pour un montant de 9 385,48 € HT,
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents correspondants à cette délibération.

2.2 AUTRES ENGAGEMENTS BUDGÉTAIRES

02 - TERRITOIRE COMMUNAL - ADRESSAGE - DÉNOMINATION DES VOIES ET RUES

Le Maire rappelle aux membres présents que par délibération du 4 avril 2017, le Conseil Municipal a validé le projet d'adressage proposé par La Poste en vue de procéder à l'identification et à la numérotation des bâtiments dans le bourg et dans chaque lieu-dit.

Il explique que

- dans le centre bourg, il y aura peu de changement, les bâtiments étant pour la plupart déjà répertoriés par rue et numéro,
- pour les secteurs hors bourg, il propose de retenir le système métrique pour chaque point d'adressage. Le point de départ de la numérotation métrique sera constitué soit par le panneau de sortie d'agglomération, soit par le début de la voie après une intersection.

Le Maire indique que lors de l'étude sur l'adressage, il est apparu que la dénomination de certaines voies ou rues devait être réalisée ou précisée, pour éviter les confusions entre adresses quasiment similaires et à la demande de La Poste, pour que le nouveau système puisse pleinement s'appliquer.

Il ajoute que c'est au Conseil Municipal de choisir le nom à donner aux rues, voies et places du territoire communal et précise qu'une proposition de noms a été envoyée par mail aux conseillers municipaux.

Sur proposition du Maire,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité par 17 voix pour :

- décide de retenir le système métrique pour l'adressage réalisé en dehors du bourg,
- attribue les noms suivants aux rues et voies, comme indiqués sur les cartes annexées :

- Chemin de Champbordeau
- Chemin de la Cave
- Chemin de la Courbe
- Chemin de la Passonnière
- Chemin de Raganne
- Chemin de la Talonnerie
- Chemin des Bigottières
- Chemin des Buissons
- Chemin de Prévollès
- Chemin des Fontenelles
- Chemin des Pelonnières
- Chemin de Malvaux
- Chemin des Blatonnières
- Impasse de la Jugierie
- Impasse Jean Rostand
- Route des Bians
- Route de la Bouillère
- Route de la Foncée
- Route de la Janverie
- Route de la Sansonnière

Route de Maisoncelles
Route de Saint Calais
Route de Saint Mars
Route de Surfonds
Route de Thorigné
Route du Mans
Route des Chesneaux
Route de la Viogère
Route des Haies
Route des Perrées
Route du Petit Bouquet

- dit que les tableaux d'inventaire des voies seront modifiés en conséquence,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents correspondants à cette délibération.

03 - PROGRAMME LEADER 2014-2020 – AMELIORATION DE L'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS AU CENTRE CULTUREL EPIDAURE

Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des différentes animations proposées au Centre Culturel Epidaure, de nombreuses actions ont été mises en place en faveur des enfants : spectacles spécifiques pour les tout-petits, bébés lecteurs, matinées jeux et lectures ouvertes aux enfants confiés aux assistantes maternelles. Ces animations font l'objet de partenariat entre la Médiathèque, le Théâtre Epidaure, le Relais Assistantes Maternelles. La mise en place de ces actions culturelles a souligné les besoins spécifiques de la petite enfance et notamment les aménagements et équipements nécessaires au bon accueil de ce public particulier.

Un projet a donc été établi pour l'amélioration de l'accueil des jeunes enfants au Centre Culturel Epidaure, qui prévoit les actions suivantes :

- Aménagement des locaux :

- * pour la présentation des spectacles dans le hall du Centre Culturel
 - . pose de stores occultants sur les ouvertures du hall,
 - . installation d'un rideau pour créer un espace séparé du couloir de circulation,
- * pour l'accès usuel au théâtre situé au niveau du 1^{er} étage
 - . mise en place d'une main courante avec une hauteur adaptée aux petits,

- Achat d'équipement et de mobiliers pour les animations dans le hall et dans le théâtre : écran fixe et vidéoprojecteur, chaises, tables, rehausseurs, armoires, portemanteaux, chauffeuses, chariots de transport, grand tapis ou dalles de moquettes, boîte à livres extérieure, table à langer, tables de présentation des nouveautés de livres enfants.

Le Maire précise que le coût du projet s'élève à 18 679,15 € HT, dont 6 365 € HT pour les aménagements et 12 314,15 € HT pour les achats.

Il informe les conseillers que cette opération est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du programme de fonds européen LEADER financé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER). La Région des Pays de la Loire est responsable des fonds européens et sur le territoire local, c'est le Pays du Perche Sarthois qui assure la gestion des demandes de subvention.

Le programme LEADER peut subventionner les projets à hauteur de 50%, dans la limite d'un plafond de subvention de 50 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité par 17 voix :

- valide le programme de l'opération tel que présenté pour un montant de 18 679,15 € HT et s'engage à le réaliser en 2019 dès que le financement en sera finalisé,
- sollicite une aide financière du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural au titre du programme Leader 2014-2020,
- dit que l'autofinancement viendra en complément sur le plan de financement prévisionnel de l'opération,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à ces décisions.

04 - TARIFS DES SERVICES PUBLICS COMMUNAUX POUR 2019

Le Maire indique que les tarifs proposés prévoient peu de changements : augmentation d'environ 1% pour les tarifs cantine, majoration du droit de place pour occupation régulière.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité par 17 voix pour, fixe ainsi qu'il suit les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2019 (sauf mention particulière) aux différents services publics communaux :

| MATERIELS DIVERS (Location) | | |
|------------------------------------|---|-----|
| | Barrière de circulation (unité) | 1 € |
| | Podium (hauteur 1,10 m, par panneau de 120 x 120) | 3 € |
| | 1 table + 2 bancs (ou 8 chaises) | 5 € |

| BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE | | |
|--------------------------------|---------------------------------|--------|
| | Remplacement carte de lecteur | 2 € |
| | Photocopie ou impression 1 page | 0,20 € |

| PHOTOCOPIES MAIRIE OU EPIDAURE | | 0,20 € |
|---------------------------------------|--|--------|
|---------------------------------------|--|--------|

| CANTINE SCOLAIRE | | |
|-------------------------|---|--------|
| | Repas scolaire enfant habitant Bouloire | 3,40 € |
| | Repas scolaire enfant habitant hors Bouloire | 3,70 € |
| | Présence enfant allergique (repas non fourni) | 1,50 € |
| | Repas scolaire adulte | 7,35 € |

| DROITS DE PLACE AVEC BRANCHEMENT ELECTRIQUE SUR PLACE DU CHATEAU | | |
|---|--|------|
| | Occupation régulière ½ journée par semaine par trimestre | 39 € |
| | Occupation ponctuelle éclairage uniquement par ½ journée | 5 € |
| | Occupation ponctuelle avec appareils de cuisson électriques par ½ journée | 15 € |
| | Occupation ponctuelle avec branchement électrique par jour de manifestation ou de présence | 8 € |

| SERVICE ASSAINISSEMENT | | |
|-------------------------------|--|---------|
| | Redevance de raccordement sur réseau existant | 800 € |
| | Redevance de raccordement sur nouveau réseau réalisé dans les zones urbanisables | |
| | - maisons neuves | 3 000 € |
| | - maisons existantes avant l'installation du nouveau réseau | 800 € |
| | Abonnement annuel (à compter du 1 ^{er} avril 2019) | 37 € |
| | Surtaxe communale au m ³ (à compter du 1 ^{er} avril 2019) | 1,45 € |

| CIMETIERE MUNICIPAL | | |
|---|---|-------|
| Concessions de terrain | | |
| | Trentenaire achat | 150 € |
| | Trentenaire superposition | 60 € |
| | Cinquantenaire achat | 250 € |
| | Cinquantenaire superposition | 120 € |
| | Centenaire superposition | 150 € |
| | Perpétuelle superposition | 170 € |
| Concessions au Columbarium | | |
| | Renouvellement de concession de 15 ans | 250 € |
| | Concession de 30 ans (y compris 1 ^{ère} ouverture) | 530 € |
| | Ouverture-fermeture pour dépôt ou retrait d'urne | 50 € |
| Concessions au Jardin des Cavurnes | | |
| | Concession de 30 ans (y compris 1 ^{ère} ouverture) | 300 € |

| | | |
|----------------------------------|--|------|
| | Ouverture-fermeture pour dépôt ou retrait d'urne | 50 € |
| Vacations administratives | | 20 € |

| | | |
|--------------------------------------|---|-------|
| LOCATION DE SALLES COMMUNALES | | |
| Mairie - 1^{er} étage | Grande salle | 35 € |
| Château – Rez-de-chaussée | | |
| | Uniquement pour vin d'honneur mariage ou obsèques | 65 € |
| | Associations hors Bouloire | 150 € |

| | | |
|----------------|--|-------|
| GYMNASE | | |
| | Caution pour badge d'entrée | 10 € |
| | Tarif de location du gymnase pour manifestation extra-sportive | 500 € |

| | | |
|------------------------|---|------|
| DEPOTS SAUVAGES | | |
| | Taxe pour dépôt sauvage de déchets, sacs d'ordures ménagères, sacs jaunes ... | 50 € |

| | | |
|---------------------------|---|---------------|
| ANIMAUX DIVAGUANTS | | |
| | Intervention d'un élu ou d'un agent communal pour 1 animal errant | 20 € |
| | Prise en charge d'1 chien au chenil | 15 € par nuit |
| | Frais de tatouage et/ou frais vétérinaires | Coût réel |

| | | |
|--------------------------------------|---|--------|
| VAISSELLE CASSÉE OU MANQUANTE | | |
| | Verre | 1,50 € |
| | Tasse | 3,00 € |
| | Assiette | 3,50 € |
| | Couvert (cuillère, fourchette, couteau) | 0,50 € |
| | Ustensile de service (louche, fouet, plateau ...) | 8,00 € |
| | Carafe | 2,00 € |

| | | |
|-----------------------------------|---|------|
| LOCATION SALLE POLYVALENTE | | |
| | Forfait ménage pour les entreprises ou établissements publics | 80 € |

| | | | | | |
|--|----------------------------------|---|-------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|
| LOCATION SALLE POLYVALENTE | | | | | |
| Tarif à la journée, 2 ^{ème} journée : 50% du tarif de la 1 ^{ère} journée | | | | | |
| | | Salle Polyvalente avec la cuisine | Grande Salle sans la cuisine | Hall d'entrée avec la cuisine | Hall d'entrée sans la cuisine |
| Associations de Bouloire (1) | | 100 € | 55 € | 70 € | / |
| Particuliers de Bouloire (2) Sans mise à disposition vaisselle et lave-vaisselle | | 200 € | 125 € | / | 100 € |
| Particuliers de Bouloire (2) Avec mise à disposition vaisselle et lave-vaisselle | | 200 € + 1€ par ensemble vaisselle individuel réservé (avec perception minimum de 80€) | / | 150 € y compris vaisselle | / |
| Associations hors Bouloire | | Idem Particuliers de Bouloire | 125 € | / | / |
| Associations Générations Mouvement des autres communes du canton | Bal brioche (vaisselle comprise) | 120 € | / | / | / |
| | Repas (vaisselle comprise) | 200 € | / | / | / |

| | | | | |
|---|---|-------|-------|-------|
| Particuliers hors Bouloire (2) Sans mise à disposition vaisselle et lave-vaisselle | 300 € | 200 € | / | 130 € |
| Particuliers hors Bouloire (2) Avec mise à disposition vaisselle et lave-vaisselle | 300 € + 1€ par ensemble vaisselle individuel réservé (avec perception minimum de 80€) | / | 230 € | |

(1) Première utilisation au cours de l'année gratuite pour les Associations de Bouloire.

4 utilisations gratuites par an pour l'Association Générations Mouvement de la commune.

(2) Sont assimilées à des particuliers les entreprises, sociétés et organisations diverses hors associations pour d'éventuelles réunions.

Dans tous les cas

- Caution de 500€ (sauf pour associations de Bouloire et associations Générations Mouvement du canton).

- En sus du tarif prévu, versement d'une contribution de 30 € en période de chauffage de la Salle, hors cas d'utilisations gratuites.

- En cas d'utilisation avec organisation d'un repas, versement pour l'évacuation des déchets d'une contribution de 10 € (bac de 240 litres) ou 20 € (bac de 660 litres).

- La location de la salle polyvalente sans la cuisine implique qu'aucun accès à la cuisine ne sera possible pour quelque motif que ce soit.

05 - BUDGET GÉNÉRAL - DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

Afin d'ajuster les crédits de certaines lignes budgétaires en section de fonctionnement et en section d'investissement, le Maire demande au Conseil Municipal de prendre une décision modificative par rapport au Budget Primitif. Il donne lecture de la décision modificative n° 2 pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 17 voix pour, décide d'adopter les virements de crédits indiqués ci-dessous :

* Section de fonctionnement

DEPENSES de FONCTIONNEMENT

| CHAPITRE | ARTICLE | | MONTANT |
|--------------|---------|---|-------------|
| 011 | 60622 | Carburants | 1637 |
| 011 | 60632 | Fournitures de petit équipement | 827 |
| 011 | 6132 | Location immobilière | 1 900 |
| 011 | 6135 | Location mobilière | 938 |
| 011 | 615231 | Entretien voirie | 1 376 |
| 011 | 61551 | Entretien matériel roulant | 689 |
| 011 | 61558 | Entretien autres biens mobiliers | 670 |
| 011 | 6226 | Honoraires | 2 712 |
| 011 | 6284 | Redevances pour services rendus | 75 |
| 011 | 6232 | Fêtes et cérémonies | 304 |
| 011 | 63512 | Taxe foncière | -64 |
| 011 | 63513 | Taxe habitation | 64 |
| 014 | 7391172 | Dégrèvement taxe habitation sur logements vacants | 1 470 |
| 011 | 615221 | Entretien bâtiments publics | -9 098 |
| 011 | 615228 | Entretien autres bâtiments | -3 500 |
| TOTAL | | | 0,00 |

* Section d'investissement

DEPENSES d'INVESTISSEMENT

| CHAPITRE | ARTICLE | | MONTANT |
|--------------|---------|--|-------------|
| 2003 | 2184 | Mobilier | 325 |
| 2004 | 2183 | Matériel de bureau et d'informatique | 518 |
| 21 | 2128 | Autres agencements et aménagements de terrain | 2 652 |
| 21 | 21318 | Autres bâtiments publics | 710 |
| 21 | 2183 | Matériel de bureau et informatique | 81 |
| 21 | 2158 | Autres installations, matériels et outillages techniques | 143 |
| 2001 | 2188 | Autres immobilisations corporelles | 64 |
| 3009 | 2135 | Installations, agencements, aménagements constructions | 10 062 |
| 4001 | 2184 | Mobilier | 89 |
| 4001 | 2188 | Autres immobilisations corporelles | 6360 |
| 23 | 2315 | Installation, matériel et outillage techniques | -21 004 |
| 10 | 103 | Plan de relance FCTVA | -241 956 |
| 10 | 10222 | FCTVA | 241 956 |
| TOTAL | | | 0,00 |

2.3 POINTS DIVERS

06 - RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE SUR POUVOIRS DÉLÉGUÉS

Par délibération du 14 avril 2014, le Conseil Municipal a délégué au Maire certains pouvoirs pour la durée du mandat municipal.

Conformément à la loi, il présente à l'assemblée les décisions qu'il a prises en ces domaines, à savoir :

- Marchés de travaux, de fournitures et de services, jusqu'à 4 000 € HT :
 - * Achat d'étagères pour l'école maternelle chez Bricomarché pour 270,33 € HT,
 - * Achat d'un ordinateur pour l'école primaire auprès de CompuTech Universe pour 431,58 € HT,
 - * Achat de parquet pour la tribune de l'église chez Univers Parquet pour 1 467,62 € HT,
 - * Débardage de branches dans la zone humide par M. AINS pour 2 210 € HT,
 - * Création d'une ouverture entre le local basket et le hall du gymnase par la SARL PLAIS DAGUENET pour 591,51 € HT,
- Avenant aux marchés de travaux, de fournitures et de services : Néant
- Contrat d'assurance et indemnité de sinistre : Néant
- Concession dans le cimetière : Néant
 - * Concession de caverne pour une durée de 30 ans pour la famille BRIFFAULT,
 - * Concession de caverne pour une durée de 30 ans pour la famille LE BOUCHER,
- Aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € : Néant
- Droit de Prémption Urbain non exercé pour les ventes suivantes :
 - * Vente par les consorts COSNARD à M.Mme ROGER Patrice d'une propriété bâtie 5, chemin de Champbordeau.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire.

3 - QUESTIONS DIVERSES

*** Zone humide**

M. PASQUIER souhaite revenir sur le point fait sur la zone humide tel qu'indiqué dans le compte rendu de la séance de novembre dans les questions diverses. Il était absent lors de cette réunion, mais il aimerait être au courant lorsque ce sujet est abordé car il s'occupe beaucoup de cette zone.

Concernant l'organisation d'une activité de pêche, il indique qu'à son avis, les plans d'eau présents sur cette zone pourraient être classés en 2^{ème} catégorie, car ils ne sont pas alimentés directement par un cours d'eau et ils ne rejettent pas d'eau chaude dans le cours d'eau.

M. PASQUIER explique également que de l'herbe a été semée sur les zones dégarnies et que des plantations sont prévues. Pour le bois abattu, il indique que le transporteur doit intervenir prochainement pour emmener les grumes à la scierie de Vancé. Les branches vont être mises à sécher pendant un an et seront ensuite broyées pour faire du paillis.

Le Maire indique qu'un point complet sur ce dossier sera présenté aux conseillers à l'occasion de la prochaine séance, avec ce qui a déjà été fait et sur ce qu'il est prévu de faire.

*** City stade**

Mme ASSE-ROTTIER a remarqué que les travaux de finition du city stade n'ont pas encore été réalisés.

Le Maire informe les élus que l'intervention de la société Sport Nature est prévue vendredi 14 décembre.

*** PLUi**

Mme ASSE-ROTTIER demande où en est la consultation des agriculteurs sur le recensement des haies dans le futur PLUi.

Le Maire répond qu'elle est en cours et sera finalisée très prochainement.

*** Pays du Perche Sarthois**

Mme ASSE-ROTTIER informe les conseillers que le nouveau Guide des randonnées édité par le Pays du Perche Sarthois vient de sortir. Il est vendu au prix de 6 €. Elle précise que le chemin de randonnée de Bouloire apparaît en pointillés pour la partie qui relie le chemin du Vieux Château à la D357.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 55.

Le Maire
Jean-Marie BOUCHÉ

La Secrétaire de séance
Isabelle GELINEAU

Les Conseillers Municipaux